

Zurich, le 21 mars 2014

## **Communiqué de presse**

# **Journée mondiale de l'eau 2014: Les sources d'eaux minérales officiellement reconnues pour «l'approvisionnement d'urgence» – Le conseil fédéral est favorable à une protection des eaux minérales naturelles**

**La CI Eaux minérales et l'Association suisse des sources d'eaux minérales et de producteurs de soft drinks (SMS) célèbrent la journée mondiale de l'eau 2014: l'eau est un droit humain. L'eau propre doit être accessible à tous. De même, la liberté de choix est, en Suisse, un droit fondamental sur lequel il ne faut en aucun cas empiéter: les Suisses doivent pouvoir, à tout moment, choisir l'eau qu'ils veulent consommer. En situation d'urgence, les embouteilleurs d'eau minérale participeront officiellement à l'approvisionnement en eau minérale pure et naturelle. Le Conseil fédéral a affirmé qu'il s'agit d'une richesse naturelle à protéger.**

Chaque année, la branche des eaux minérales profite de la journée mondiale de l'eau (articulée, en 2014, autour du thème «L'eau et l'énergie») pour rappeler l'importance de la liberté de choix et sensibiliser le public au droit à un approvisionnement en eau pure. Urs Schmid, président de la SMS, souligne que l'accès à l'eau est l'un des enjeux cruciaux de notre siècle. L'eau, c'est la vie. C'est un droit humain. Et Urs Schmid d'ajouter: «La Suisse, très riche en eau, et tous ceux qui y fournissent de l'eau doivent s'unir pour permettre à tous de consommer, à tout moment, une eau pure.» Appeler chacun à consommer uniquement de l'eau du robinet serait une erreur. L'eau minérale naturelle et l'eau du robinet sont deux denrées bien distinctes. La liberté de choix du consommateur est essentielle.

## **Eau minérale naturelle: officiellement adoptée pour l'approvisionnement d'urgence**

L'importance des nombreuses sources fournissant une eau minérale naturelle pure est désormais reconnue et soulignée par les instances officielles: la SMS se réjouit que la branche des eaux minérales puisse participer à l'effort et garantir l'approvisionnement de la population en cas de situation d'urgence. L'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays et la SMS travaillent actuellement à un accord. «L'approvisionnement en eau pure est essentiel, et cela dès les premiers jours d'une crise, telle qu'un tremblement de terre. Nous, embouteilleurs d'eau minérale, considérons comme une priorité et une évidence la mise à disposition de nos eaux minérales pures et directement embouteillées à la source», déclare Marcel Kreber, secrétaire général de la SMS. «Nous saluons l'accord tant attendu par les instances officielles.»

## **Eau minérale naturelle: le Conseil fédéral plaide pour une protection**

Dans son avis formulé sur des interventions parlementaires, le Conseil fédéral suisse souligne par ailleurs l'importance de l'eau minérale naturelle et la nécessité de la protéger. Sur ce point, le gouvernement réclame la meilleure protection possible pour l'eau minérale naturelle. Il s'exprime en outre clairement et indubitablement contre une interdiction de l'eau en bouteille. De plus, les instances officielles stipulent désormais que les attaques lancées contre l'eau minérale naturelle et

les demandes d'interdiction de l'eau en bouteille ne sont pas simplement une offensive dirigée contre une branche, elles violent aussi le principe selon lequel les produits naturels doivent être protégés et entretenus.

Dans sa réponse à l'interpellation 13.4302 du conseiller national Martin Candinas (PDC/GR), le Conseil fédéral précise l'importance économique de la branche des eaux minérales. Il confirme que les différentes possibilités de protection de l'eau minérale naturelle doivent être employées au mieux, tant en termes de droit privé que de droit public.

#### **«Un secteur important de l'industrie alimentaire»**

Les dispositions sont déjà établies: la preuve du caractère unique des eaux minérales naturelles est apportée par des prescriptions strictes du droit des denrées alimentaires; quelques eaux minérales répondent aux exigences relatives à la protection des indications de provenance, des appellations d'origine et d'autres indications géographiques. Les conclusions du Conseil fédéral: les eaux minérales naturelles ont rempli diverses conditions pour les indications de provenance qualifiées au sens de l'art. 50a de la loi sur la protection des marques (LPM) révisée, et pourraient donc être inscrites dans le nouveau registre des indications géographiques. La SMS prépare actuellement la demande d'inscription.

Enfin, le gouvernement confirme que: «occupant quelque 20 000 personnes, la branche de l'eau minérale est un secteur important de l'industrie alimentaire». Il est important, selon le Conseil fédéral, de garantir la liberté de choix des consommateurs. Christophe Darbellay, président de la CI Eaux minérales, dresse le bilan: «Nous sommes extrêmement ravis de ce soutien clairement affirmé. Par ses déclarations, le Conseil fédéral confirme que les produits naturels, et plus particulièrement l'eau minérale naturelle, sont importants pour notre économie et notre pays.»

Conformément à la loi, l'eau minérale naturelle se distingue par son origine géologique, le type et la quantité d'éléments minéraux qu'elle contient et sa pureté originale. Elle doit être embouteillée à l'endroit où se trouve la source, et ce dans des récipients avec bouchon, à savoir des bouteilles, afin d'éviter toute dénaturation ou contamination.

L'eau minérale naturelle s'infiltré dans le sous-sol durant des années, et même des décennies. Elle est non seulement filtrée et purifiée, mais aussi enrichie en minéraux et en oligo-éléments lorsqu'elle traverse les différentes couches de roche. La composition de ces roches varie d'une région à l'autre. C'est pourquoi chaque eau minérale présente une concentration de minéraux particulière, qui en modifie aussi le goût.

#### **Pour de plus amples informations:**

Marcel Kreber, lic. iur., Secrétaire général SMS  
+41 79 650 48 73, [marcel.kreber@getraenke.ch](mailto:marcel.kreber@getraenke.ch)

Urs Schmid, CEO et Copropriétaire d'Allegra Passugger Mineralquellen AG, président de la SMS  
+41 79 233 40 40, [urs.schmid@passugger.ch](mailto:urs.schmid@passugger.ch)

*L'Association suisse des sources d'eaux minérales et de producteurs de soft drinks (SMS) est l'organisation faîtière de l'industrie de l'eau minérale et des boissons rafraîchissantes. L'association compte 16 entreprises membres, qui représentent environ 70% des eaux minérales et près 95% du volume des boissons rafraîchissantes consommées en Suisse. Quelque 20 000 emplois y sont directement ou indirectement rattachés en Suisse.*